

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : L.6313-1 – 1° Action de Formation

Charte d'engagement des bénéficiaires

La présente charte représente l'engagement moral pris par le bénéficiaire de la formation et l'organisme de formation, dans le cadre de la réalisation de services de formation.

Les parties s'engagent respectivement à :

L'organisme formateur s'engage à :

- Accompagner chaque bénéficiaire durant toute la durée de la formation, veiller à lui apporter toutes les explications nécessaires en cohérence avec la méthodologie et les supports de l'éditeur, afin de lui permettre d'accomplir les objectifs de la formation,
- Permettre l'accès à tout type de public aux formations sans discrimination, notamment les Personnes en Situation de Handicap,
- Mettre à disposition du client les supports adaptés des éditeurs et toutes les ressources pédagogiques utiles à la formation, notamment des moyens techniques de videoconference pour les formations à distance, et toute l'expertise dont dispose les formateurs dans leurs métiers,
- Fonder sa démarche d'accompagnement et de formation sur une méthode démonstrative afin de mettre le bénéficiaire en situation réelle de travail sur le logiciel qu'il utilisera de la même manière pour son activité professionnelle, et lui permettre ainsi de pouvoir poser les questions en temps réel,
- Garder une pédagogie active et participative basée sur l'écoute et l'échange, notamment en permettant à chaque bénéficiaire de s'exprimer librement lors d'un tour de table à la fin de chaque session,
- Proposer au bénéficiaire un suivi après la fin de la formation pour recueillir ses impressions (envoi d'un questionnaire).
- Rester dans une démarche d'amélioration continue pour proposer des formations toujours plus adaptées aux bénéficiaires.

Le Bénéficiaire de la formation s'engage à :

- Aller jusqu'au bout d'une formation qu'il a commencé, par respect pour le formateur qui a planifié les sessions et par respect pour son employeur,
- Entrer dans une démarche active de participation durant toute la durée de la formation, ainsi que lors du tour de table à l'issue de chaque session,
- Respecter les rendez-vous définis d'un commun accord dans le planning ainsi que les horaires associés,
- Informer le formateur et son référent formation de tout changement le concernant (exemple : absence, retard) et voir avec le formateur et son référent formation pour replanifier la session,

Coordonnées de contact pour signaler un retard ou une absence : info@agentil.com ou l'adresse email du formateur présent dans les invitations aux formations ou par téléphone au **04-85-80-02-30**.

- Etre respectueux envers le(s) formateur(s) et les autres bénéficiaires,
- Informer le formateur si il ne comprends pas une notion en formation, la libre expression du stagiaire est primordial pour nous :
« Il n'y a pas de question idiote, seulement une réponse idiote » Albert Einstein
- Se conformer au remplissage des documents obligatoires liés à la formation (signature des feuilles de présence journalières, remplissage des questionnaires transmis dans le cadre de l'amélioration de nos services.)

La réussite de compréhension du bénéficiaire passe naturellement par son implication et sa motivation.

Le respect de cette charte est un cadre de référence pour le bénéficiaire et le formateur, qui s'engagent mutuellement dans une logique de partenariat.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Formateur :

Nom :

Signature :

Bénéficiaire :

Nom :

Signature :

Ce document doit être validé avant le début des sessions de formation.